Note de synthèse du conseil communal du 5 novembre 2026

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2. ADMINISTRATIF - Zone de police Semois et Lesse - Présentation du projet de budget 2027 et du rapport annuel du Chef de corps - Prise de connaissance

Le Conseil est invité à prendre connaissance du projet de budget 2027 de la Zone de Police Semois et Lesse et du rapport annuel du Chef de corps présentés en séance.

3. FORET - Devis forestier de travaux de boisement et hors boisements non subventionnables - Divers triages sur la Commune de Libin

Le Collège propose d'approuver le devis forestier de travaux hors boisements non subventionnables SN/951/2/2027 dans divers triages de la Commune de Libin, pour l'année 2027 dont l'estimation s'élève au montant total de 174.988,71 euros TVAC. Il propose également l'approbation des devis forestiers de travaux de boisement non subventionnables, dans divers triages de la Commune de Libin, pour l'année 2027 : SN/951/81/2027 dans le triage 8 de Smuid dont l'estimation s'élève au montant total de 6.235,00 euros TVAC ; SN/951/90/2027 dans le triage 9 de Transinne dont l'estimation s'élève au montant total de 9.125,40 euros TVAC ; SN/951/100/2027 dans le triage 10 de Libin-Haut dont l'estimation s'élève au montant total de 6.848,39 euros TVAC ; SN/951/120/2027 dans le triage 12 d'Anloy dont l'estimation s'élève au montant total de 49.395,55 euros TVAC ; SN/951/130/2027 dans le triage 13 des Troufferies dont l'estimation s'élève au montant total de 37.889,20 euros TVAC.

4. FINANCES - Modifications budgétaires n°2 - Exercice 2026 - Service ordinaire

Le Collège propose d'arrêter les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2026 - service ordinaire.

5. FINANCES - Modifications budgétaires n°2 - Exercice 2026 - Service extraordinaire

Le Collège propose d'arrêter les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2026 - service extraordinaire.

6. FINANCES - Taux de couverture des coûts calculé sur base du budget 2027

Le Conseil est invité à prendre acte du taux de couverture de 98% des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2027.

7. FINANCES - Taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte - Exercice 2027

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement relatif à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2027.

8. FINANCES - Acquisition de serveurs et de licences informatiques auprès de la société BISOFT SA - Devis n° S03486

Le Collège propose au Conseil d'approuver le renouvellement des serveurs et des logiciels nécessaires au fonctionnement informatique de la Commune et du CPAS, afin d'améliorer les performances et la sécurité. Le montant prévu est de 118.948,11 € TVAC, à charge du budget extraordinaire 2026.

9. FINANCES - ASBL « Redu Village du Livre » - Avenant aux modalités de remboursement du prêt communal du 27 avril 2023 - Acquisition de 500 exemplaires du « Monopoly de Redu » et compensation de créances

Vu la délibération du Conseil communal du 27 avril 2023 accordant à l'ASBL « Redu Village du Livre » un prêt de trésorerie de 55 000,00 € destiné au lancement et à la réalisation du jeu « Monopoly de Redu » ; considérant que l'ASBL a remboursé 20.000 € et que le solde restant dû à la Commune s'élève à 35.000 € ; il est proposé au Conseil communal d'approuver l'acquisition de 500 exemplaires du « Monopoly de Redu » pour un montant de 19.680,50 € HTVA, en remboursement partiel du prêt par compensation de créances, ainsi qu'un avenant fixant le remboursement du solde de 15.319,50 € en quinze annuités de 1.021,30 €, sans intérêts, de 2027 à 2041.

10. FINANCES - Décompte final - Approbation - Souscription de parts bénéficiaires

Le Collège propose au Conseil d'approuver le décompte final des travaux d'égouttage et/ou d'endoscopie, d'un montant de 411.415,95 € hors TVA, et de souscrire 4.754 parts de catégorie F de 25,00 € chacune auprès d'IDELUX Eau. Cette souscription correspond à la quote-part communale dans ces travaux.

11. FINANCES - Abrogation du règlement communal relatif à l'octroi d'une prime à l'acquisition ou à la construction d'une habitation unifamiliale sur le territoire de la Commune de Libin

Il est proposé au Conseil communal d'abroger le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime à l'acquisition ou à la construction d'une habitation unifamiliale sur le territoire de la Commune de Libin, adopté par le conseil communal le 08 novembre 2022.

12. FINANCES - Règlement communal relatif à l'octroi de primes communales favorisant les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour tout immeuble bâti, l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie et la naissance

Le Collège propose au Conseil d'arrêter les règlements suivants :
- Règlement relatif aux primes communales en matière d'aide aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables pour tout immeuble bâti affecté au logement.
- Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie.
- Règlement communal relatif à l'octroi d'un cadeau de naissance.

13. VOIRIE - Règlement complémentaire de circulation routière - Passage pour piétons rue Périgeay

Considérant la volonté de la Commune d'améliorer la sécurité des piétons au carrefour de la rue Périgeay et de la rue de Poix ; le Collège propose qu'un passage pour piétons soit établi sur la rue Périgeay, à hauteur de son débouché avec la rue de Poix. La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3 de l'A.R. du 1er décembre 1975. Ce passage sera aménagé avec des traversées zéro ressaut et des dalles podotactiles. Le présent règlement est soumis à l'approbation de l'agent d'approbation.

14. ADMINISTRATIF - Désignation de représentants de la Commune de Libin au Conseil Consultatif Provincial des Aînés (CCPA) de la Province de Luxembourg - Législature 2024-2030

Le Conseil est invité à désigner les représentants (effectif et suppléant) de la Commune de Libin au Conseil Consultatif Provincial des Aînés de la Province de Luxembourg

15. ADMINISTRATIF - Restriction temporaire de l'utilisation de l'eau - Confirmation de l'ordonnance de police de la Bourgmestre

Considérant l'article 134, § 1er, de la Nouvelle loi communale, le Collège invite le Conseil à confirmer l'ordonnance de police prise le 26 octobre 2026 par la Bourgmestre relative à la restriction temporaire de l'utilisation de l'eau en raison des conditions de sécheresse, applicable jusqu'au 30 novembre 2026 inclus, sauf levée anticipée.

16. ADMINISTRATIF - Sanctions administratives communales - Approbation de la convention unique de mise à disposition de fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux

Le Conseil est invité à approuver la convention unique de mise à disposition de fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux conclue entre la Commune de Libin et la Province de Luxembourg.

17. ADMINISTRATIF - Sanctions administratives communales - Désignation de fonctionnaires sanctionnateurs

Le Collège propose de désigner trois fonctionnaires sanctionnateurs chargés d'infliger les amendes administratives dans le cadre des sanctions administratives communales, des infractions environnementales et des infractions relatives à la voirie, et un fonctionnaire sanctionnateur suppléant.

18. ADMINISTRATIF - Demande de reconnaissance de la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée Section B n° 72/2

Le Conseil est invité à prendre acte d'une demande tendant à la reconnaissance de la prescription acquisitive trentenaire de la parcelle cadastrée Section B n° 72/2 et de marquer son accord de principe à la reconnaissance de la prescription acquisitive sollicitée, la parcelle concernée relevant du domaine privé communal. Le Collège communal sera autorisé à poser tout acte juridique nécessaire à la reconnaissance et à la formalisation de la prescription acquisitive, notamment à comparaître devant notaire aux fins de la passation de l'acte authentique constatant ladite prescription, conformément aux articles L1122-30 et L1242-1 du CDLD.

19. MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - Remplacement des menuiseries extérieures de l'école communale d'Anloy - bâtiment principal

Le Collège propose d'approuver le cahier des charges N° 2026-1197 et le montant estimé du marché "Remplacement des menuiseries extérieures de l'école communale d'Anloy - Bâtiment principal", établis par le Service administratif travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 135.000,00 € (incl. 6% TVA) (7.541,51 € TVA cocontractant).
Le marché sera passé par la procédure négociée sans publication préalable.